



Orvilliers, le 04 octobre 2024

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames et messieurs les élus,

2^{ème} réunion : Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour le 4 octobre 2024, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois.

Vu l'Article L2121-17 du C.G.C.T., le Conseil Municipal peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum

Vous êtes convoqués à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le

Vendredi 11 octobre 2024 à 18heures en mairie d'Orvilliers

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Délibération pour décision modificative au budget M49 (Assainissement)
- 2- Délibération pour décision modificative au budget M57 (Commune)
- 3- Délibération pour tarification du repas des aînés et de leurs conjoints
- 4- Délibération pour créances irrécouvrables au budget M57 (Commune)
- 5- Délibération pour pénalités de retard aux entreprises des lots 1-2-3 de l'aménagement centre bourg et parc
- 6- Délibération pour remise gracieuse sur contentieux eau à l'auberge « Relais du Clair de Lune »
- 7- Délibération pour adoption du rapport local de suivi de l'artificialisation des sols
- 8- Délibération pour choix de nom pour la Place et le Parc d'activités.
- 9- Délibération pour avis sur le projet de plan des mobilités en Ile de France arrêté en Conseil Général

Décision du Maire pour demande de subvention « Amendes de Police » auprès du Département pour feux intelligents

Questions diverses

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le Maire
Marie FLIS



POUVOIR

Je soussigné(e) _____ donne pouvoir
à _____

- de me représenter à la réunion du.....
- de prendre part à toutes les délibérations
- d'émettre tous votes et signer tous document